



**Du 27 au 29
juillet, c'est
la fête !**



4

INFOS MUNICIPALES
Principales décisions
municipales

...

8

ENFANCE



14

ENVIRONNEMENT
Déchets organiques



16

INTERCOMMUNALITÉ

17

CIVISME & SÉCURITÉ
Pour bien vivre ensemble :
halte aux incivilités
Les obligations des
riverains en matière
d'entretien des fossés



20

DOSSIER : Le budget 2018



24

VIE ASSOCIATIVE
Club ambiance
Le comité des fêtes
Les poissons rouges
Taekwendo

...

30

EN BREF
Plan canicule
Manou
Etat civil

22

RETOUR EN IMAGES



31

PAROLES DONNÉES
Tian de légumes



L'ANNÉE 2018, UN EXCELLENT MILLÉSIME POUR NOTRE VILLAGE

Cette année voit la concrétisation de projets engagés depuis de nombreuses années ! Malgré une météo qui a été relativement pluvieuse, les travaux avancent. Notre complexe sportif devrait être « hors d'eau » et « hors d'air » très rapidement, donnant toutes latitudes pour les aménagements intérieurs. La mise en fonctionnement de l'équipement est prévue pour le premier trimestre 2019.

Le nouveau quartier mixte, composé de commerces et de logements, est lui aussi en bonne voie. L'ouverture du centre commercial est prévue courant septembre de cette année.

Le projet d'agrandissement de notre école publique est en cours. Après un concours d'architectes, trois candidats ont pu présenter leurs projets et, après classement de leurs propositions par un jury, le lauréat sera choisi dans les jours qui viennent. Le projet retenu vous sera présenté dans la prochaine édition.

Un autre temps fort de cette année est l'approbation de notre nouveau Plan Local d'Urbanisme. S'adapter aux contraintes d'une urbanisation qui s'impose à la commune tout en préservant le caractère rural de notre village, son agriculture, ses paysages, ses espaces publics et la qualité de vie de ses habitants, c'est toute l'ambition que votre conseil municipal a concrétisée dans ce travail.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un excellent été et vous donnons rendez-vous du 27 au 29 juillet pour la traditionnelle et incontournable fête locale.

Philippe PETIT



Agenda

Kermesse de l'école publique

Jeux, spectacles des enfants, apéritif et repas.
Réservation Mme MICHELIN 06 18 47 81 42

Samedi 30 juin dans ses locaux à partir de 15h30

Fête locale

Organisée par le Comité des Fêtes.

Renseignements : Sabrina 06.84.04.60.10

Du 27 au 29 juillet

Concours amical de pétanque en doublette

Ouvert à tous

Samedi 28 juillet

Concours officiel de pétanque

Dimanche 29 juillet

Forum des associations

Organisé par l'Atelier Chorégraphique et l'APEEPSS au Complexe associatif.

Renseignements : Daniel 06.20.87.80.24

Samedi 1^{er} septembre : de 14h à 18h30

Festival de musique par ARREZO

Complexe associatif

Renseignements : Christophe 06.23.04.74.09

Samedi 1^{er} septembre

Concours officiel de pétanque

Dimanche 30 septembre

Soirée Dansante Octobre Rose

Organisée par le Comité des Fêtes à la SDF au bénéfice de la recherche contre le cancer du sein – Renseignements : Sabrina 06.84.04.60.10

Samedi 6 octobre

Repas des aînés

Offert par la municipalité aux habitants de la commune de + de 65 ans.

Dimanche 14 octobre

Vide-Grenier

Organisé par l'APEL (parents d'élèves de l'école privée) - Parking de la salle des fêtes

Dimanche 21 octobre

Édité par la mairie de Saint-Sauveur - Allée d'Orzalis - 31790 Saint-Sauveur - www.mairie-saint-sauveur.fr
05 61 09 48 75 - accueil.msts@ville-saint-sauveur.fr

Direction de la publication : Philippe PETIT - Responsable de la publication : Marina Daillut

Création - réalisation : Paula Marques - Studio Urbain - www.studio-urbain.fr - © photos : freepik & fotolia

Impression : Evoluprint à Bruguières

Principales décisions municipales

CONSEIL MUNICIPAL



19 décembre 2017

➔ FINANCES

- Décisions modificatives : ajustement des écritures – Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale, encaissement et reversement des amendes de police pour l'année 2016, intégration des Intérêts courus non échus
- Fixation des durées d'amortissement des biens

➔ PATRIMOINE

- Cession à titre gratuit au profit de la commune de Saint-Sauveur par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne d'un bâtiment préfabriqué de plus de 10 ans : signature d'un contrat de transfert de propriété
- Signature d'une convention de servitudes entre ENEDIS et la commune de Saint-Sauveur

13 février 2018

➔ FINANCES

- Autorisation d'engager des dépenses et des recettes en investissement avant le vote du budget 2018
- Signature d'une convention d'aide au fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne
- Signature d'un avenant à la convention relative au versement d'un fonds de concours de la commune de Saint-Sauveur à la Communauté de Communes du Frontonnais pour la collecte des déchets verts
- Garantie d'emprunt pour la construction de logements sociaux
- Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour le complexe sportif

➔ INTERCOMMUNALITÉ

- Création des statuts du Syndicat Intercommunal des eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours : avis du Conseil Municipal
- Désignation de deux représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

13 mars 2018

➔ URBANISME

- Approbation de la 1^{ère} révision du Plan Local d'Urbanisme

22 mars 2018

➔ FINANCES

- Vote du Compte Administratif 2017
- Approbation du Compte de Gestion 2017
- Affectation du résultat de l'exercice 2017

➔ INTERCOMMUNALITÉ

- Transfert des Zones d'Activités Economiques à la CCF
- Demande d'inscription des sentiers de randonnée non motorisée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute-Garonne.

22 mars 2018

➔ FINANCES

- Vote des taux des taxes locales 2018
- Approbation des acquisitions et travaux à inscrire au budget 2018
- Révision des autorisations de programme et crédits de paiement

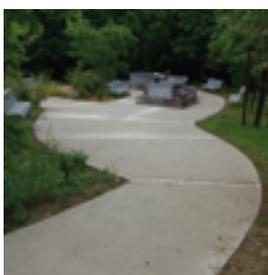
- Attribution de la subvention au CCAS pour 2018
- Participation financière à l'école privée pour 2018
- Vote du Budget Primitif communal 2018
- Création d'un budget annexe pour l'aménagement d'un lotissement
- Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du contrat de territoire
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association les Ours Judo-club pour l'organisation du tournoi des cinq continents
- Création d'une tarification pour la reproduction de documents administratifs

ADAP - Agenda d'Accessibilité Programmée

Conformément à son engagement dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (voir magazine n°9 de juillet 2017), la commune a réalisé des travaux à la mairie, au complexe associatif et au cimetière de la Fiou afin de pouvoir mieux accueillir les personnes à mobilité réduite (PMR). Ainsi, les pavés ont été remplacés par du béton désactivé et les cheminements sécurisés ont été rendus plus visibles.

Les travaux prévus pour 2018 :

- Mise aux normes des sanitaires et des circulations intérieures (mairie, ancienne mairie)
- Mise aux normes des accès depuis les places de stationnement PMR jusqu'aux portillons d'entrée. (maison des associations et cimetière de la Fiou.)



Plan Local d'Urbanisme PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est un document communal de planification qui définit les règles applicables à l'utilisation et à l'occupation du sol sur le territoire de la commune, en compatibilité avec les textes et documents réglementaires (loi ALUR, Grenelle II, SCOT...)

Il indique les formes que doivent prendre les constructions, les zones qui doivent rester naturelles, celles réservées pour les constructions et aménagements futurs, etc.

➔ Le PLU comporte plusieurs documents

- Rapport de présentation
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Règlement graphique c'est-à-dire le zonage (découpage du territoire communal en plusieurs : U zones urbanisées, AU zones à urbaniser, N zones naturelles, A zones agricoles)
- Règlement écrit qui précise les règles applicables à chaque zone
- Orientations d'aménagement et de programmation

➔ Processus d'élaboration du PLU

17/12/2014 : prescription de la 1^{ère} mise en révision du PLU par délibération du conseil municipal

26 mars 2015 et 02 avril 2015 : débats sur le PADD en Conseil Municipal

30/03/2017 : arrêt du PLU et Bilan de la concertation par délibération du Conseil Municipal

Du 09 octobre 2017 9h au 17 novembre 2017 17h inclus : enquête publique durant 1 mois 1/2

Mr CLAUSTRE Jean-Louis, Commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif a tenu 4 permanences en Mairie, les :

- lundi 09 octobre 2017 de 09 heures à 12 heures
- samedi 21 octobre 2017 de 09 heures à 12 heures
- mercredi 07 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures
- vendredi 17 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures

13/03/2018 : approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal

19/03/2018 : transmission du dossier de révision du PLU au service du Contrôle de légalité de la Préfecture de la Haute-Garonne

➔ Mise à disposition du dossier pour consultation par le public

- en Mairie sous format papier
- sur le GEOPORTAIL
- sur le site internet de la commune à la rubrique – URBANISME (Onglet "Le Plan Local d'Urbanisme")

Autorisations d'urbanisme



Pour rappel, d'après l'article R421-9 du Code de l'Urbanisme, une autorisation d'urbanisme est exigée pour la réalisation de travaux (clôture, abri de jardin, piscine,...) ou pour toute modification de l'aspect extérieur de votre maison d'habitation (ravalement façade, changement menuiseries,...). Cette démarche, à réaliser en mairie, donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

➔ Prescriptions particulières

Si votre terrain est situé dans le périmètre des Bâtiments de France (500 mètres autour de l'église), votre projet peut faire l'objet de prescriptions particulières sur le choix des matériaux et des teintes à utiliser.

Nous serons vigilants sur le respect de cette réglementation et, en cas d'absence de déclaration, nous demanderons systématiquement l'arrêt du chantier et la régularisation en mairie.



Les grands chantiers

➔ Le nouvel hameau de Saint-Sauveur

Notre nouvelle zone commerciale ouvrira ses portes à la mi-septembre. A ce jour, elle devrait intégrer, outre le Carrefour Contact et la station essence, un magasin de fleur, un centre esthétique, un salon de coiffure, côté alimentaire, une boulangerie, et un traiteur. Le complexe sera également équipé de deux bornes de recharge pour véhicules électriques.



OFFRES D'EMPLOIS

La commune privilégie le développement de projets générateurs d'emploi.

Aussi, le Carrefour Contact recherche :

1 chef boucher

1 boucher

6 Caissiers employé(es) commercial(es)

Sont concernés des hommes ou des femmes de terrain, qui ont le sens du contact et du service.

Merci de joindre un CV et une lettre de motivation à l'attention de M. Cédric SOULAT à l'adresse suivante : cedric.soulat34@gmail.com

➔ Le complexe sportif

Avancement des travaux



École Charles Mouly

Modification du rythme scolaire

Le passage à la semaine scolaire de 4 jours

Lors de la séance du 5 décembre 2017, les membres du Conseil d'École ont voté à la majorité pour un retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Les horaires de l'école publique seront les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h30

La suppression des Temps d'Activité Périscolaire (TAP)

Suite à ce changement, la commune n'étant plus destinataire du fonds de soutien de l'état (anciennement fond d'amorçage), les TAP sont supprimés et le créneau qui leur était jusqu'ici dédié sera intégré à l'Accueil de Loisirs Associé à

l'École. L'ALAE prendra en charge les enfants de 7h30 à 8h45, pendant la pause méridienne ainsi que de 16h30 à 18h30.

La création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Afin d'assurer la prise en charge des enfants le mercredi, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sera créé. Ce nouveau service fera, tout comme l'ALAE, l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et disposera de la même équipe d'animation avec un taux d'encadrement et une qualification du personnel conformes aux textes en vigueur. Un projet pédagogique sera élaboré et mis à la disposition des familles. La restauration continuera d'être assurée dans les conditions actuelles.

Les modalités pratiques d'inscription à l'ALSH seront mises en ligne sur le site internet de la commune durant l'été.



Les enfants de l'Accueil de Loisirs ont déclaré la guerre aux frelons asiatiques !

En effet, un projet d'éradication a été entrepris par Christophe Dusseau, garde municipal et les enfants de l'ALAE. Après s'être informé de la dangerosité du frelon asiatique pour les abeilles et du rôle fondamental de celles-ci, les enfants ont élaboré de véritables pièges à frelons ! *Dorénavant ils n'auront qu'à bien se tenir !* Une exposition est visible en mairie et de nombreux pièges fabriqués par les enfants de l'ALAE ont été mis à la disposition du public. Un vrai succès ! Le stock est vide ! Voici la fiche technique pour fabriquer vous même le piège ainsi que le breuvage qui attirera les méchantes bêtes !



Il vous faut :

- 2 bouteilles en plastique
- De la ficelle
- Du scotch solide
- Des ciseaux

Pour l'appât :

- 1/3 de sirop de cassis
- 1/3 de bière
- 1/3 de vin blanc

Classe de neige pour les élèves de l'école Charles Mouly

Les classes de CE1 et CM1/CM2 sont parties dans un petit village des Pyrénées, Gouaux de Larboust, pendant une semaine au mois de janvier. Les journées étaient rythmées par des activités variées, des moments de classe et des veillées. Les élèves ont ainsi pu pratiquer la randonnée en raquettes, la balade en traineaux à chiens, la fabrication d'igloo, la recherche de victimes d'avalanche... et les nombreuses batailles de boules de neige. Les visites culturelles étaient également au programme. Nous avons ainsi visité le gouffre d'Esparros, la chèvrerie de Gouaux d'Arreau, la maison du Parc National des Pyrénées ou la centrale hydroélectrique de Luchon pour les plus grands, sans oublier le village de Gouaux,

village typique de montagne.

L'objectif de cette semaine était de vivre la classe autrement, et de découvrir le milieu montagnard. Les élèves ont développé tout au long du séjour leur autonomie, leur esprit d'initiative et d'entraide et ont fait l'expérience de la vie en collectivité. Cette classe de neige a pu avoir lieu grâce à l'investissement de nombreux acteurs : les parents accompagnateurs Messieurs Bellanca et Landillon, les maitresses Mesdames Aussaresses, Bréant et Landais, la mairie, la coopérative scolaire, les parents... et les élèves, bien sûr ! Les élèves se sont montrés très enthousiastes et sont revenus la tête pleine de beaux souvenirs.



Carnaval à l'école maternelle

Jeudi 12 avril, nous avons fêté Carnaval à l'école Maternelle.

Nous avons fabriqué nos costumes.

A 15h, nous avons défilé dans la cour de la maternelle devant les enfants de l'élémentaire.

Puis nous avons dansé tous ensemble. L'après-midi s'est terminée par un goûter: nous avons mangé des gâteaux, des cookies et des crêpes que nous avons cuisinés.



Nous nous sommes bien amusés !

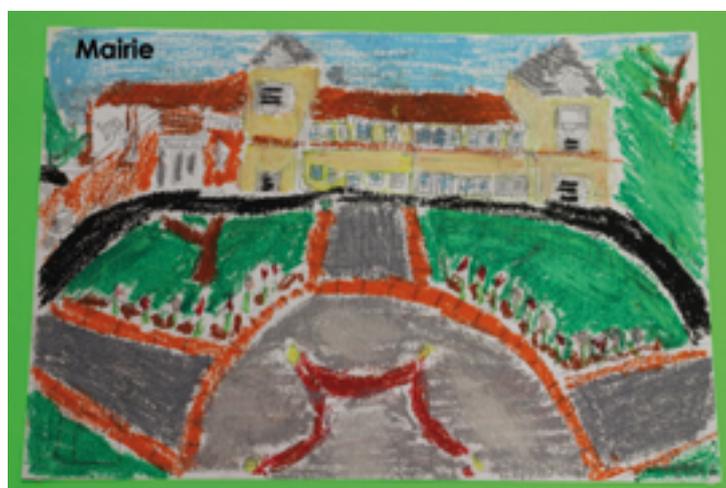
A la rencontre du patrimoine culturel et architectural de Saint Sauveur !

Au cours de cette année scolaire, tous les élèves de l'élémentaire de l'école Charles Mouly sont partis à la rencontre du patrimoine de notre beau village. Dans un premier temps, par groupes, les élèves se sont rendus auprès des monuments ou lieux représentatifs de notre patrimoine : la mairie, l'église, le monument aux morts, le lavoir, le chemin du Beldou et l'école publique. Là, les élèves se sont approprié l'histoire de chaque lieu, puis ils ont fait des croquis, des relevés de couleurs, d'empreintes, de matériaux...

Dans un deuxième temps, ils ont réalisé une production artistique collective pour chaque monument, à partir de différents supports ou techniques : poterie, peinture, land art, collage, maquette...

Dans un troisième temps, les élèves présenteront leurs œuvres in situ aux autres groupes.

Voici un aperçu de quelques-unes des œuvres collectives réalisées par les élèves



DU CÔTÉ DES PETITS

SORTIE À LA FERME

Mardi 19 juin, les TPS/PS ont visité la ferme dels Drollets à Fronton.

POUR UNE RENTRÉE EN DOUCEUR

A partir de fin mai et pendant 3 semaines, les futurs petits sont venus, par petits groupes, une matinée par semaine dans la classe des TPS/PS.

Cela leur a permis de découvrir les locaux, les adultes, leurs futurs copains...

École Saint-Guillaume

LE TOUR DU MONDE DES MATERNELLES

Cette année scolaire, les élèves de maternelle (TPS/PS/MS/GS) ont travaillé sur les pays et les cultures du monde. Tout au long de l'année, des parents et grands-parents sont intervenus pour venir faire découvrir leur pays d'origine aux élèves. Oreilles et papilles ont été sensibilisées à d'autres sonorités et saveurs au travers de comptines et de dégustations de spécialités culinaires. Par exemple, pour fêter le nouvel an chinois, nous avons organisé une sortie au restaurant chinois : ce fut une première découverte de la cuisine chinoise et du maniement de baguettes pour certains.



De même, à l'occasion de notre étape sur le continent américain, nous avons fait une escale à Portorico et dégusté des noix de coco, du jus de papaye et de mangue.

Les élèves ont également assisté à un spectacle mêlant musiques et cultures africaine, cubaine, chinoise et indienne. Ce fut un véritable tour du monde !



Pour finaliser notre projet sur l'Asie, nous avons convié les parents à une exposition sur la chine au sein de l'école : tableaux, tangrams, lampions et divers travaux sur ce thème avaient été préparés par les élèves pour l'événement ! Enfin dernière escale : l'Afrique. Pour le spectacle de fin d'année les élèves de maternelle préparent une danse africaine. Un professeur de danse intervient pour la chorégraphie et des décors composés de paysages africains vont être créés en classe pour l'occasion.



Les 100 jours

Les élèves du cycle 2 (CP, CE1, CE2) de l'école Saint-Guillaume ont marqué leur 100^e jour d'école à travers des ateliers organisés autour du nombre 100.

«Cette fête est un rituel mathématique organisé depuis le premier jour d'école», explique la maîtresse de CP. Le principe est de proposer aux enfants des activités différentes autour du nombre 100, pour marquer et célébrer le centième jour passé à l'école. L'occasion d'en faire une journée un peu exceptionnelle et festive. Depuis le premier jour de la rentrée, les enseignants et les élèves «en rituel de mathématiques» comptaient les jours et en profitaient pour décomposer les nombres, en attendant avec impatience ce fameux 100^e jour.

Ce jour venu, ils ont participé à différents ateliers : ateliers mathématiques autour du nombre 100 (remettre 100 cartes nombres dans l'ordre, résoudre 100 petits calculs), ateliers artistiques (faire une tour de 100 gobelets, se dessiner à 100 ans), ou ateliers sportifs avec des défis par groupes (100 roulades, 100 sauts à la corde, 100 lancers de balles).

Enfin, chez eux, les enfants ont rassemblé 100 objets à présenter dans une collection ; toutes les œuvres réalisées ont été exposées et présentées aux parents de l'école. Et pour fêter dignement ce centième jour, tout le monde s'est attablé autour d'un bon goûter.



L'ART SOUS TOUTES SES FORMES

Rencontre artistique pour la classe de CE2



Le mois de février a été celui de la découverte et de la création pour les élèves de CE2 en lien avec la pratique des arts visuels. Ils ont pu en effet rencontrer l'artiste peintre Frappis, résidant à La Salvetat. L'artiste est venu chargé de quelques-unes de ses œuvres d'art contemporain. Laissant libre cours à leurs impressions et à leurs émotions, les élèves ont su se montrer curieux et ont pu partager et discuter avec le peintre en toute sincérité. La semaine suivante, devant tant d'enthousiasme, Frappis a décidé de revenir nous voir. Les élèves ont pu alors s'essayer eux-mêmes à la peinture abstraite à l'aide de couteaux, de fourchettes, de palettes, de truelles et divers objets qu'ils ont pu ramener de chez eux. Les œuvres des élèves ont été exposées aux beaux jours dans la cour de l'école. Les élèves, leurs familles et le peintre se sont réunis autour d'un vernissage.

Une belle rencontre avec l'art et avec un artiste à l'écoute ...

Encore un grand merci à Frappis !

Initiation au violon

Depuis le début de l'année en échange de service et en lien avec le spectacle *Julien et les enfants du monde*, les élèves de Moyenne Sections ont pu travailler sur la musique. Ils ont écouté, dansé, chanté, ils ont tapé des mains en rythme et à leur plus grande joie, ils ont pu manipuler les instruments de musique.

Ils ont eu le plaisir de "jouer" de divers instruments de percussion, de la guitare et de la flûte. Mais le jour où la joie fut la plus grande, ce fut lorsque la maîtresse apporta un trésor en classe, une boîte magique de laquelle elle sortit son vieux violon et a commencé à jouer.

Chacun leur tour, les enfants ont pu toucher et essayer de jouer avec plus ou moins de succès mais toujours avec beaucoup de plaisir. L'expérience a également été vécue par les élèves de CE1 et de CE2, de quoi susciter des vocations.



Le théâtre au cycle 3

Dans le cadre du projet théâtre, les élèves de CM1 et CM2 ont été ravis d'assister tout d'abord à la pièce de théâtre de Molière « Les Fourberies de Scapin » avant de se lancer dans l'interprétation de leur propre pièce « L'Histoire vue autrement ».

Un projet théâtre à l'école est très riche car il s'inscrit dans la pluridisciplinarité : maîtrise de la langue, littérature, histoire, arts visuels... Les élèves ont donc pu travailler l'expression orale et corporelle d'après le caractère des personnages, développer leurs sens de l'imagination, faire appel à leur mémoire pour retenir les textes, maîtriser leur corps, exprimer des sentiments, coopérer, reconnaître l'autre, l'écouter, le respecter...avec une représentation finale le 22 mai 2018.



Fin d'année

L'année scolaire se clôture :

- avec les classes de découverte par un voyage de 3 jours en Provence pour les CP, CE1 et CE2 sur les traces des peintres du soleil et en Vendée pour les CM1 et CM2 durant 5 jours pour un inoubliable voyage à travers l'histoire.
- avec le spectacle de la fête de fin d'année par les élèves, intitulé « la rencontre » le 15 juin, spectacle suivi du repas de l'APEL



RDV à la rentrée le 3 septembre avec toute l'équipe pour une nouvelle année scolaire !

Ecole SAINT-GUILLAUME

2, chemin de Bougeng - 31790 SAINT SAUVEUR

Tél : 05 61 09 50 86

<https://ecolesaintguillaume-stsauveur.jimdo.com>

Déchets organiques : comment les valoriser ?



Zoom sur le compostage



Nous nous sommes adaptés sans difficulté au tri sélectif de nos ordures ménagères. Cet éco-geste permet d'optimiser le circuit des déchets que nous produisons. Mais notre engagement peut aller au-delà en considérant les déchets comme une ressource. A la maison, comme au jardin, nous produisons des déchets organiques (épluchures de légumes, tonte de gazon, taille de haie, feuilles mortes...). **Il est formellement interdit de brûler, alors, comment réduire ces déchets ? Comment les valoriser ?** Eh bien tout simplement en ayant recours au compostage et au paillage. Ces pratiques simples de régénération de la nature améliorent sans produit chimique la fertilité de la terre de nos jardins, de nos plantes en pot...

C'est facile, c'est gratuit, c'est écologique.

Notre dernier magazine de décembre 2017 a déjà consacré tout un dossier sur le zéro phyto et le paillage. Aujourd'hui, nous nous attarderons sur le compostage. Praticable à toutes les échelles, cette activité est simple et pleine d'avantages pour nos jardins.

Quels déchets composter ?

- Les déchets de cuisine (épluchures et fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, marc de café, filtres en papier...)
- Les déchets de jardin (tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées)
- Certains déchets de maison (mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciure, copeaux, papier journal, carton)

Comment ça marche ?

Prévoir un endroit ou un bac à cet effet dans un coin du jardin. Mélanger tous les déchets entre eux.

Laisser faire la nature. Les matières organiques seront transformées par des micro-organismes : bactéries, champignons, vers, petits insectes... Brassier régulièrement pour aérer et faciliter l'activité des micro-organismes. Une vraie vie souterraine au bout de laquelle vous obtiendrez le compost, véritable trésor naturel : le terreau maison.

Où puis-je me procurer un composteur ?



Après de la CCF au prix de 13 €. Pour 2 € supplémentaires, un bio seau vous sera fourni. Conçu pour recevoir les déchets biodégradables de la cuisine, il vous évitera les allées-venues jusqu'au composteur.

Contact : 05.62.79.15.30
environnement@cc-dufrontonnais.fr

La Communauté de Communes du Frontonnais partie prenante dans cette démarche de transition écologique

La CCF s'est engagée dans un projet de sensibilisation à la transition écologique par la valorisation des déchets en partenariat avec les associations :

- Arbres et Paysages d'Autan
- Libertree
- Partageons nos jardins



Dans ce contexte, des ateliers techniques animés par des intervenants avertis et expérimentés sont proposés, permettant ainsi d'échanger sur les différentes problématiques liées à la valorisation et au recyclage des déchets organiques. La commune de Saint-Sauveur est bien sûr partie prenante de cette démarche.

Renseignements : 05.34.66.42.13
www.arbresetpaysagesdautan

Changeons nos habitudes, apprenons les bons gestes et le vivre ensemble, recréons du lien avec la nature, soyons acteurs et participons à cette transition énergétique et ce changement de pratiques dont a besoin notre planète pour que ses habitants puissent vivre dans un monde plus équitable, en bonne santé, et dans le respect de notre environnement fragilisé de jours en jours par notre comportement.

Quelques sites à consulter :

www.arbresetpaysagesdautan.fr
www.partageonslesjardins.fr
www.libertree.fr
www.casuffitlegachis.fr
www.materre.fr
www.ademe.fr



Save the date

Ramassage des déchets verts :

- Mercredis 4 juillet, 1^{er} août, 5 septembre, 3 octobre et 7 novembre

Inscription en mairie au plus tard le vendredi précédent au 05.34.27.31.68 ou accueil.msts@orange.fr

Ramassage des encombrants :

- Mercredis 12 septembre et 5 décembre
- Inscription au Pôle Environnement de la CCF au moins 8 jours avant au 05.62.79.15.30 ou environnement@cc-dufrontonnais.fr



Bienvenue aux Centres d'Animation Jeunesse !



Les Centres d'Animation Jeunesse de la CCF (Bouloc, Castelnau, Fronton, Villaudric) accueilleront tout l'été (et bien sûr toute l'année) les jeunes de Saint-Sauveur qui souhaitent participer à des activités de loisirs, des sorties, des séjours ou des chantiers-jeunes.

Allez vite visiter leur nouveau site internet avec le lien suivant :

<http://www.lecgs.org/fr/site/ccf/page/presentation.php>



Loisirs, enfance et jeunesse, environnement, développement économique... N'oubliez pas de visiter le site internet de la CCF pour vous tenir régulièrement au courant de l'activité de la Communauté de Communes :

www.cc-dufrontonnais.fr

Le mois de la randonnée

[2^e édition]

Devant le succès remporté par cette manifestation l'an passé, la 2^e édition du mois de la randonnée aura lieu du 29 septembre au 21 octobre 2018 avec notamment des balades musicales, l'inauguration d'une nouvelle « vitirando » et surtout l'ouverture de 50km de réseau pédestre en plus !

Renseignements :
Office de tourisme
05 61 74 80 69 - www.vins-de-fronton.com



Pour bien vivre ensemble : halte aux incivilités

Il est bon de rappeler que les incivilités du quotidien sont de nature à remettre en cause la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques.



Nuisances sonores

Pour la tranquillité de tous, respectez les jours et horaires de bricolage et jardinage :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Le tapage nocturne (après 22h00) est bien connu de tous mais pour autant le tapage diurne (en journée) est tout autant répréhensible; celui-ci est notamment caractérisé par la répétition et l'intensité du bruit (par exemple les aboiements continus de chiens).

La pollution

Feuilles mortes, tonte de pelouse, taille de haies et arbustes... **Ne brûlez plus vos déchets verts à l'air libre !!** Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou de risques d'incendie, le brûlage de déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement (particules en suspension). Le brûlage de 50 kg de déchets verts produit autant de particules que 13000km parcourus par un véhicule diesel (14000km pour un véhicule essence).

Quelles solutions ? Le broyage des végétaux, le compostage, la déchèterie, la collecte des

déchets verts. En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée.

La salubrité

Les fossés

Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier. Ne déversez pas dans vos fossés des branchages issus de la taille de vos haies ou autre : cette action provoque l'obturation des fossés et entraîne les débordements de ceux-ci lors des épisodes orageux.

Les trottoirs

La propreté des trottoirs relève de la responsabilité des riverains.

- Tout propriétaire est tenu de balayer régulièrement son pas de porte et d'enlever les herbes se trouvant entre la chaussée et la limite de sa propriété privée (trottoirs ou bas-côtés), afin de faciliter la circulation des piétons. A l'automne, balayez les feuilles mortes. Ne les poussez pas à l'égout, les tampons de regard et les bouches d'égout doivent rester libres. En cas de neige et de gel, la neige et le verglas doivent être déblayés au plus vite, chacun devant le faire au droit de sa façade.

Les haies et terrains en friche

Les propriétaires doivent :

- élaguer les haies à l'aplomb du domaine public pour des questions évidentes de sécurité et de visibilité,
- maintenir dans le plus grand état de propreté possible les parcelles inoccupées, dans le but de prévenir les feux de broussailles.

A défaut, une mise en demeure du propriétaire avant l'exécution d'office des travaux aux frais de l'intéressé peut être prise.

Ordures ménagères

- Respectez les jours et heures prévus pour l'enlèvement des ordures ménagères. Les récipients de collecte doivent être sortis fermés, au plus tôt la veille au soir de la collecte. Ils doivent être rentrés dès que possible, une fois la collecte effectuée ou au plus tard le soir du jour de collecte.
- N'encombrez pas les containers d'ordures ménagères de produits résultant de travaux.

STOP AUX INCIVILITÉS



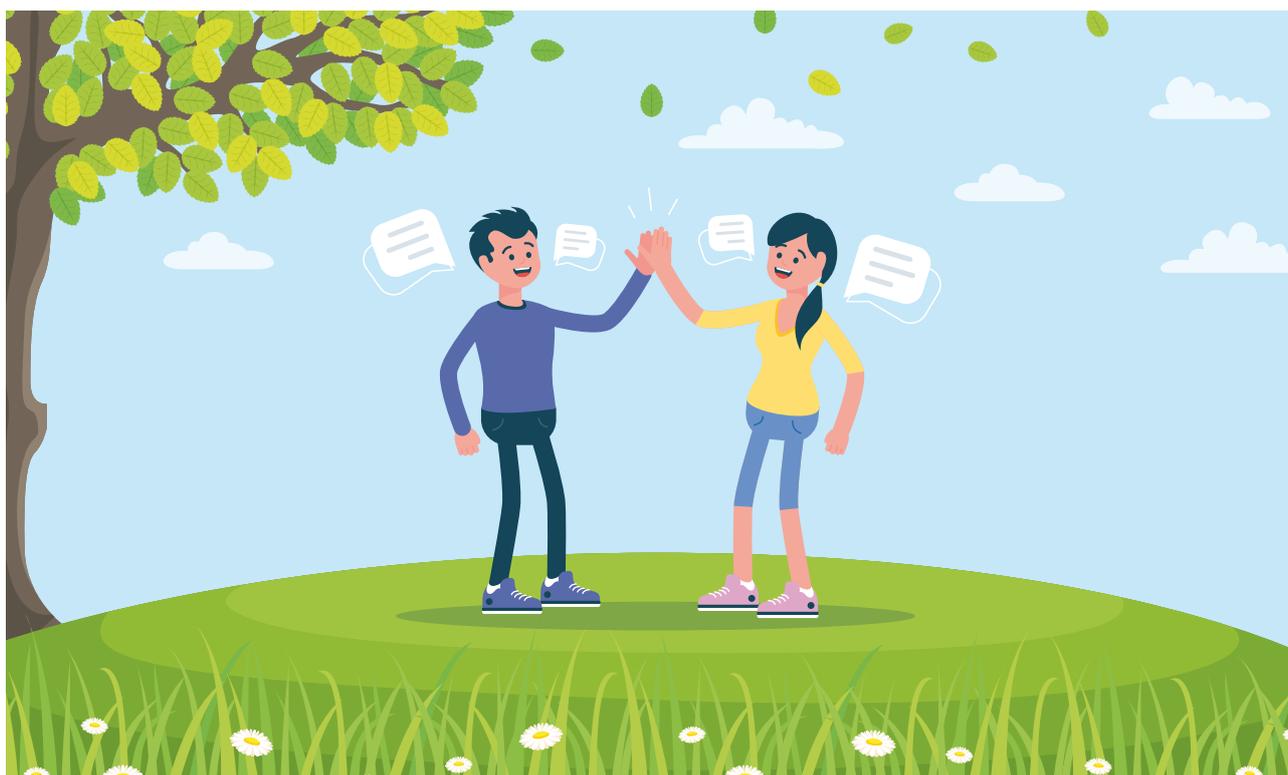
Déjections canines, papiers, débris, chewing-gums, cigarettes :

Conformément à l'article R633-6 du code pénal, ces infractions seront désormais punies de l'amende forfaitaire

prévue pour les contraventions de 3^e classe : 68 euros.

Le Stationnement

- Ne stationnez plus sur les trottoirs ! ceux-ci sont à l'usage des piétons et dédiés à leur sécurité. Une infraction qui coûte cher : 135€ !
- Ne stationnez pas aux abords d'une intersection de route (infraction génératrice d'accident, contravention de 4^{ème} classe 135€ et 3 points de retrait sur le permis de conduire.



Les obligations des riverains en matière d'entretien des fossés



Le riverain doit entretenir son fossé régulièrement et maintenir le libre écoulement des eaux (articles 640 et 641 du Code Civil).

En effet les fossés, en collectant les eaux, alimentent les cours d'eau situés en aval. Leur entretien réduit les risques pour les biens et les personnes et préserve la qualité des cours d'eau (articles L 215 du Code de l'Environnement).

Si un fossé privé engendre un risque pour la sécurité ou la salubrité publique par défaut d'entretien, le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, peut y faire exécuter des travaux d'office (article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) dont les frais générés resteront à la charge des propriétaires défaillants.

Il est formellement interdit de détruire totalement ou partiellement des fossés évacuateurs ou d'apporter volontairement tout obstacle au libre écoulement des eaux (article R216-13 du Code de l'Environnement). Une amende est prévue pour les contraventions de 5ème classe liées au manquement de cette obligation.



Que faire quand un fossé est situé en limite de parcelle ?

L'entretien doit être assuré à part égale entre les 2 propriétaires riverains (articles 666 et 667 du Code Civil).

Comment entretenir son fossé ?

- Ramasser les embâcles pouvant gêner les écoulements (feuilles mortes, branches d'arbres, détritiques...)
- Curer et nettoyer les buses et les grilles
- Faucher le couvert herbacé et retirer les résidus
- Elaguer les branches basses et pendantes
- Curer le fossé par tronçons tous les 5-10 ans pour maintenir la largeur et la profondeur naturelles initiales.

Ce qu'il faut absolument éviter

- rectifier ou recalibrer le fossé lors du curage par un surcreusement
- désherber ou utiliser des produits chimiques
- curer « à blanc » le fossé ou décaper la couche superficielle du sol

Ces obligations sont réglementées par le Code Civil, le Code de l'Environnement, le Code Général des Collectivités Territoriales, et sont passibles de contravention en cas de non-respect.

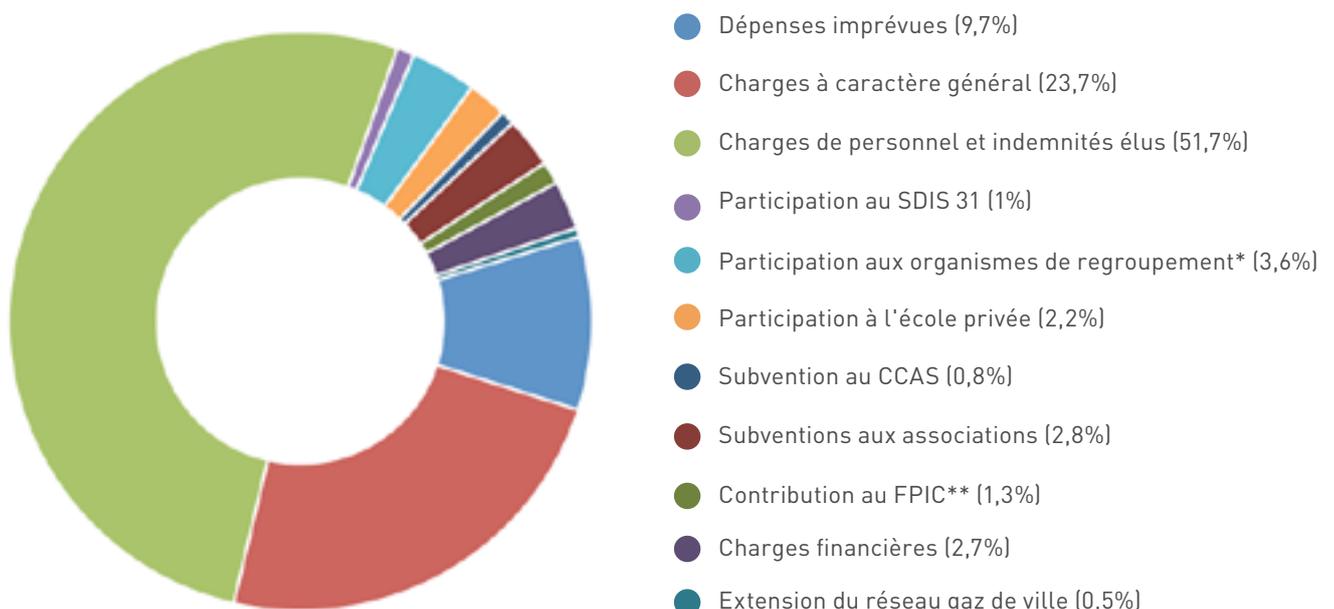


Le budget 2018

Le budget 2018 reste dans la lignée de celui de l'an passé, sous le signe de la maîtrise du fonctionnement courant afin de procéder sereinement aux investissements prévus. Le Conseil Municipal s'est placé dans une logique de prospective financière afin d'anticiper le plus possible tout évènement susceptible d'altérer la santé financière de la collectivité.

La section de fonctionnement

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 913 463,21 €



* Organismes de regroupement : Syndicat Départemental d'Énergie de Haute-Garonne (SDEHG), Syndicat Mixte du Bassin Hers Girou (SMBHG), adhésion à l'Association des Maires de France, à l'Agence Technique Départementale...

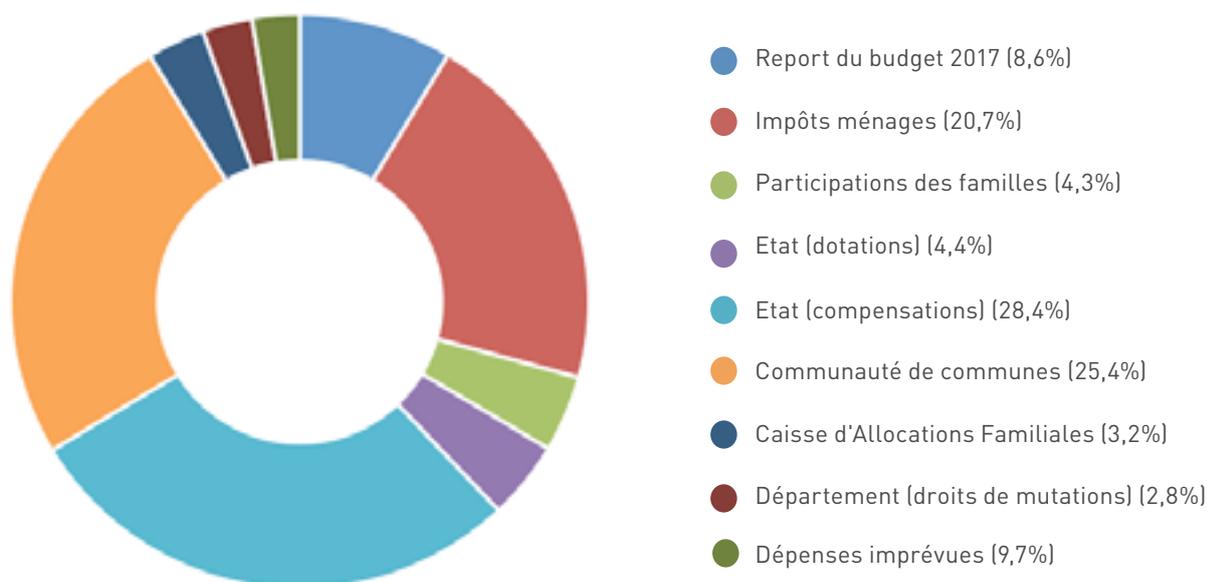
** FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunale et Communale pour lequel la commune est contributrice

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 332 835 €

Une nouvelle recette :

L'Attribution de Compensation de la Communauté de Communes du Frontonnais.

En 2018, la Communauté de Communes du Frontonnais est passée sous le régime dit de la « Fiscalité Professionnelle Unique ». A partir de cette année, la CCF percevra la totalité des recettes de la fiscalité professionnelle en lieu et place des communes membres. En contrepartie, la CCF versera chaque année une compensation dans le budget communal. Cette compensation est calculée sur la base des recettes perçues par les communes en 2017.



Une section de fonctionnement maîtrisée

Al'heure où la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 oblige les 145 plus grandes communes françaises à contractualiser avec l'état, les contraignant à limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% (inflation incluse), la commune de Saint-Sauveur affiche une hausse de 0,7% entre 2016 et 2017. Une hausse maîtrisée, inévitable compte-tenu des dépenses incompressibles dues notamment à l'évolution de carrière de notre personnel, mais compensée par la suppression de dépenses superflues, la renégociation de l'ensemble des contrats de maintenance, l'optimisation des emplois municipaux et une baisse des subventions aux associations en 2017. Ainsi, malgré une diminution toujours présente des dotations de l'état (encore une baisse de 12% en 2018 de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et un maintien des taux d'imposition, la commune affiche en fin d'exercice 2017 une capacité d'autofinancement nette de 514 880, 44 €. Cette marge de manœuvre permettra de déployer les moyens nécessaires à la mise en fonctionnement de nos projets en cours, d'absorber les futures baisses de subventions, et de prévoir d'autres investissements pour l'avenir.

La section d'investissement

Principales dépenses d'investissement en 2018 :

- Complexe sportif : 4 000 000 €
- Agrandissement de l'école (études en cours) : 550 000 €
- Achats divers école : 32 000 € (sécurisation, mobilier, traitement charpente, matériel pédagogique...)
- Divers 20 000 € (sécurité incendie, fin de révision du PLU, travaux divers)



La légion d'honneur présentée aux élèves



Vœux du maire

CÉRÉMONIE DU 8 MAI





Satya Elaroui qualifié pour les championnats d'Europe de Tae Kwon Do



Tristan Elaroui champion de France 2018 juniors de Tae Kwon Do



Sortie du club Ambiance à la forêt de Bouconne



Fête de la bière



Concert de l'école de musique intercommunale

Le club ambiance toujours très actif

Vous trouverez au sein du club beaucoup d'activités (lotos, belote, repas trimestriels, voyages, marche, marche nordique).

Nous étions prêts à participer pour la première fois depuis dix-sept ans au carnaval organisé par l'association des parents d'élèves de l'école Publique. Nous avons fait un char sur le thème du printemps, avec les conseils et la participation des « anciens » toujours actifs au sein de notre club. Malheureusement, après un report pour cause de pluie, ce carnaval a été annulé pour cause de vent ! Cela nous aura fait une répétition et nous serons prêts pour l'an prochain. Les quelques participants au repas/spectacle du cabaret La Vénus ont été ravis. Une sortie aura lieu le 14 juillet à Carcassonne pour visiter la cité et voir le feu d'artifice. Notre loto annuel ouvert à tous aura lieu le dimanche 25 novembre.

Le Club Ambiance a organisé deux sorties en forêt de Bouconne. Ces animations spécifiques réservées à un public senior ont été intégralement prises en charge par les partenaires de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) de la Haute Garonne dans le cadre d'une opération en collaboration avec le conseil départemental. Lors de deux belles journées ensoleillées, nous avons été accueillis chaleureusement par le service animation de Bouconne avec boissons et gâteaux. Le 17 avril, huit personnes ont participé à une demi-journée d'activité physique de pleine nature avec une initiation au tir à l'arc, activité prônée par les kinésithérapeutes et les médecins pour les personnes présentant notamment des douleurs dorsales. Le 24 avril, ce fut une demi-journée de marche et de culture. Vingt-six personnes ont été accueillies par Georges Méric, président du Conseil Départemental ainsi qu'une délégation d'élus. Après une randonnée pédestre dans la forêt au départ de la base de loisirs de 6 kms aller / retour, un guide historien nous a fait découvrir l'aspect historique, technique et humain du télégraphe optique Chappe avec la visite de l'intérieur de la tour et une démonstration du mécanisme en miniature du télégraphe.

Nous continuons tous les mercredis matin de 9 h à 11 h nos marches dans la campagne San Salvadorienne. A noter qu'à partir du 06 juin jusqu'à fin septembre, nous partirons à 8h30 à cause de la chaleur.

Vous pouvez aussi nous rejoindre les jeudis après-midi de 14h15 à 16h30 pour notre nouvelle activité « marche nordique ». Nous parcourons de temps en temps d'autres chemins environnants (Gagnac, Cépet, St Alban ...)

Pour tous renseignements, veuillez contacter Francis Milhavel, président du club au 05 61 09 57 56. ou rendez-vous au forum des associations en septembre. N'hésitez pas à nous rejoindre même en cours d'année !

Contact : 05 61 35 86 39



Comité des fêtes

Toute l'équipe du Comité des Fêtes est ravie de remplir sa mission : organiser des événements festifs avec pour objectif principal d'animer et faire vivre le village. Chaque manifestation attire de plus en plus de monde dans une ambiance festive, conviviale avec une programmation musicale de qualité et une restauration appréciée de tous.

Le prochain rendez-vous incontournable est bien entendu la Fête Locale du 27 au 29 juillet 2018, qui cette année aura un petit air d'Italie... Nous vous attendons nombreux pour cet événement dont la programmation ravira petits et grands (course pédestre, nouveaux orchestres, jeux enfants, tapas, feu d'artifice...)



Les poissons rouges continuent de tourner



Les Gal'Abrials n'ont pas remporté le trophée de la création pour lequel ils étaient en lice dans le cadre du Printemps du Rire, mais leur participation est déjà la reconnaissance de leur talent. L'aventure était belle, exaltante mais trépidante ! Il a fallu modifier les décors, satisfaire aux exigences des organisateurs en matière de dates et d'horaires et pallier quelques

contraintes matérielles inattendues. Mais qu'importe ! Les qualités de la troupe et de la pièce ne sont plus à démontrer, en témoigne cette affluence record à la représentation de Lespinasse avec près de 350 spectateurs hilares et ravis.

Les représentations du « syndrome du poisson rouge » touchent à leur fin, 4 ou 5 encore dont la dernière aura lieu le 24 novembre à Saint-Germier dans le Gers. Dès le mois de juin, une nouvelle comédie sera choisie pour être mise en chantier en septembre. La troupe est toujours à la recherche de bénévoles pour aider au transport, à la création de décors, aux déplacements. Elle recherche également une comédienne même débutante entre 30 et 50 ans. **Contact : M. Verdot 06 67 86 50 10.**

Gym douce

Pour la deuxième année, notre activité « Pilates », continue de plaire aux ancien(e)s adhérent(e)s. Nous avons accueilli cette année de nouveaux adhérents(es). Bien sûr, l'activité « gym douce » continue avec toujours autant de succès. Il faut dire que Sandrine, notre monitrice sportive, pour les deux activités, sait rendre les cours aussi agréables qu'efficaces.

Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez nous rendre visite lors du forum associatif de septembre. Vous pouvez aussi nous contacter :

Présidente : J.Escafit 05.61.09.51.96

Secrétaire : C. Petit 06.07.63.62.31



Maison des Tout Petits



L'association la MAISON DES TOUT PETITS accueille les enfants de 0 à 4 ans afin de les sociabiliser, sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent.

Pour la rentrée, nous prévoyons un nouvel atelier : **KESTUMDIS**

Une méthode de communication par les gestes pour les bébés et les plus grands. Des ateliers chants avec « STÉPHANE », ainsi que des ateliers sport avec « RÉMY » vont se dérouler tout au long de l'année. Au mois d'octobre 2018, un après-midi « portes ouvertes » fera connaître notre association qui est un lieu de rencontres des habitants de SAINT-SAUVEUR et des communes voisines. Rendez-vous donc le samedi 6 octobre 2018 de 14h à 16h autour d'un petit café à LA MAISON DES TOUT PETITS – 1, place de la Mairie (Ancienne Mairie) à SAINT-SAUVEUR.

Toute notre équipe de bénévoles sera ravie de vous recevoir.

Horaires d'ouverture :

lundi matin - mardi matin - jeudi matin - vendredi matin de 9h 15 à 11h 30.



Nous vous souhaitons un bel été en attendant de se retrouver à la rentrée le lundi 3 septembre 2018.



Nous sommes à la recherche d'une personne bénévole pour assurer la permanence de notre association deux matinées par semaine.

Veillez nous contacter au :

07 81 02 24 62 ou 06 74 52 44 39

APEL Association des Parents d'Élèves

L'APEL est une association qui représente les parents au sein de l'école, des services de l'enseignement catholique, et auprès des pouvoirs publics et composée uniquement de bénévoles. Nous soutenons les parents dans leur tâche éducative (conférences, relais d'informations...). Nous contribuons financièrement aux activités scolaires et à certains travaux d'entretien des locaux et matériels de l'école grâce aux gains réalisés lors de nos différentes actions (Loto de l'école, ventes diverses, tombola...)

Nous organisons tout au long de l'année plusieurs manifestations. Par exemple, le marché de Noël qui permet aux enfants, parents et enseignants de partager un moment convivial. Les enfants peuvent ainsi présenter les différentes créations qu'ils ont pu faire en classe.



Nous tenons à remercier tous les commerçants, bénévoles et donateurs ayant participé à la réussite de notre loto annuel.



Nous participons également aux manifestations de la commune tel que le téléthon : Nous organisons un vide grenier à l'automne 2018.

Réservez d'ores et déjà votre samedi 20 octobre !!

ESPRIT TAEKWONDO au top sur tous les tableaux !



Le taekwondo est un sport olympique depuis l'année 2000, il a systématiquement rapporté des médailles à la France.

Pour notre club, un record du nombre de qualifiés pour les championnats de France

15 combattants de l'équipe de compétition ont obtenu leur qualification aux différents championnats de France lors des championnats régionaux de Montpellier et Lyon.

- **Championnats de France Espoirs à Lyon :**
Pierre-Adrien LePape, Théo Vézian et Tristan Elaroui
- **Championnats de France Juniors et Cadets 2018 à Montpellier :**
Tristan Elaroui, Simon Bourthoumieux, Elias Elaroui, Aymeric LeLouër et Enzo Benetti en Juniors, puis de Dorian Beziat, Alix LeLouër et Hugo Fauguerolles en Cadets ;
- **Championnats de France Minimes à Lyon :**
Satya Elaroui, Timéo Marquina, Maël LeLouër et Inès Benetti.

Tout le club est fier des prestations et des résultats obtenus cette année et félicite chaleureusement l'ensemble des équipes.

Notons les excellentes performances de Tristan Elaroui : champion de France juniors 2018, il était aux championnats du monde le 12 avril à Hammamet en Tunisie, qui regroupait les meilleurs juniors de 120 pays

Tristan est le premier représentant du club depuis sa création en 2012, à participer aux championnats du monde. Après avoir gagné son premier tour contre un représentant de l'équipe du Tchad, il s'est incliné devant un redoutable combattant argentin.

Satya Elaroui en route pour le championnat d'Europe

Cinq des jeunes combattants les plus prometteurs du club étaient engagés à la première « European President Cup » pour enfants qui se déroulait les 3 et 4 février derniers à Stuttgart (Allemagne) avec pour objectif de côtoyer le haut niveau et de terminer dans les 4 premiers, synonyme de qualification pour le Championnat d'Europe enfants de Taekwondo, qui se dérouleront en novembre prochain en Pologne.

À seulement 11 ans, Satya Elaroui, vainqueur du tournoi, est le seul combattant français à obtenir

sa qualification en catégorie Minimes. Il tentera donc de concrétiser son rêve de jeune combattant de Taekwondo : être champion d'Europe ! Un rêve possible vu le palmarès du jeune athlète déjà Champion de France en catégorie Benjamins par équipe la saison dernière ; Satya affiche plus de 100 combats remportés en 3 ans de compétition contre une seule défaite !

Venez nous rencontrer et venez essayer !

Le taekwondo est une activité que l'on peut pratiquer en loisir ou en compétition. Notre club s'entraîne au dojo du complexe associatif de Saint-Sauveur sous la direction de Simon Marquina, éducateur sportif bénévole, ceinture noire

6^{ème} Dan, diplômé d'état BE 2^{ème} degré.

Rencontres, informations, démonstrations lors du prochain forum associatif le 1^{er} septembre prochain.

Contact : esprit.taekwondo@free.fr



Les Ours Judo-Club.



La reprise des cours de Judo / Fitness / Yoga se fera à partir du Lundi 3 Septembre dans le complexe associatif. Deux nouvelles disciplines devraient voir le jour : Le M.M.A.* et le Ju-jitsu.

Le club félicite le jeune Nys Chadburn de Saint Sauveur, seul judoka de l'histoire de notre région à avoir remporté deux fois le titre de Champion de France de Judo. Si le judo est en pleine expansion à Saint-Sauveur, c'est grâce aux parents qui viennent accompagner leurs enfants dans cette pratique. En effet, de plus

en plus d'adultes-loisirs nous rejoignent. Quant aux disciplines Fitness / Yoga dispensées par Eva de Saint-Sauveur, on y note une très bonne ambiance.

Horaires et renseignements sur le site du club : Les Ours judo et par téléphone au 06.22.60.81.23.

** Les arts martiaux mixtes ou mixed martial arts (MMA), (et anciennement combat libre ou free-fight), sont un sport de combat complet, associant pugilat et lutte au corps à corps.*

Pétanque Saint Sauveur

Une belle aventure en Coupe de France des clubs pour la Pétanque Saint Sauveur



Pour la première fois de son histoire, le club de pétanque de Saint Sauveur a décidé en 2018 de se lancer dans une compétition passionnante mais exigeante : **la Coupe de France des clubs**. Et force est de constater que pour une première, le club n'a pas à rougir de son parcours !

Cette compétition se déroule sur plusieurs tours et oppose deux clubs. Le match se compose de 11 parties. Le club qui marque 16 points ou plus remporte le match !

Au 1^{er} tour, le 18 février, Saint Sauveur reçoit un adversaire redoutable et redouté : Castanet. Malgré un départ difficile, la tendance se renverse avec 3 victoires nettes en doublette, et au terme d'une partie acharnée, Saint Sauveur remporte le match sur le fil, 16 points à 15 !! Un réel exploit vu la qualité de l'adversaire ...

Au 2^{ème} tour, le 17 mars, Saint Sauveur se déplace à Paulhac. Là encore, le début du match est compliqué. Si la première partie s'achève rapidement par une victoire sans appel de Saint Sauveur 13-0, la seconde tient en haleine tous les spectateurs.

Saint Sauveur qui a pris un bon départ pour mener 5-1, voit ses adversaires revenir au score et même passer devant (9-12). Chacune des 2 équipes manque à son tour la gagne. Le score passe à 12-12 et la tension est palpable, sur le terrain comme autour. La mène suivante sera déterminante ! C'est finalement Saint Sauveur, grâce à un tir longue

distance précis, qui remporte la partie 13-12 et la victoire du match 20 points à 11 !

Au 3^{ème} tour, le 28 avril, Saint Sauveur évite un des clubs "têtes de série" mais se déplace à nouveau pour rencontrer le club de Mazères-sur-Salat, adversaire redoutable qui compte dans ses rangs plusieurs joueurs du niveau "Élite". A l'issue des parties en tête à tête, Saint Sauveur n'ayant que 2 victoires à son actif, le match s'annonce difficile. Au cours des parties, l'impression se confirme, et malheureusement, l'exploit ne sera pas au rendez-vous malgré la performance de la triplette mixte qui remporte sa partie à l'arraché 13 à 12... La victoire finale du match revient donc au club de Mazères, 19 points à 12.

Si la déception de l'équipe comme de l'ensemble du club de Saint Sauveur est bien légitime suite à cette élimination, elle est malgré tout largement compensée par la satisfaction d'avoir franchi 2 tours pour cette première aventure, et surtout par l'expérience acquise à l'occasion de ces rencontres. Chacun a pu en effet constater que le "mental", pour reprendre un terme cher à l'un des licenciés, et la solidarité entre équipiers, pouvaient faire la différence. Enfin, même s'il s'agit d'une compétition, il faut noter que chaque rencontre s'est déroulée dans un excellent état d'esprit et une belle convivialité, comme en a témoigné à chaque fois le repas préparé par le club recevant et pris en commun par les 2 équipes. Une belle image donnée par la Pétanque ! Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la prochaine édition de la Coupe de France des Clubs en 2019 !

Dates des prochaines manifestations :

Samedi 28 juillet - 14 h 30 : concours amical en doublette à la mêlée (changement de partenaire à chaque partie) ouvert à tous (licenciés ou non) à l'occasion de la Fête locale ;

Dimanche 29 juillet - 14 h 30 : concours officiel (réservé aux licenciés) en doublette "Promotion";

Dimanche 30 septembre - 14 h : concours officiel (réservé aux licenciés) en triplette - 1^{er} des 5 concours du championnat de zone des clubs 2^{ème} division.

Plan canicule

Recensement des personnes vulnérables

En cas de déclenchement du Plan Départemental de Canicule, la mairie en informe toutes les personnes isolées, âgées ou handicapées. Elles peuvent alors demander le passage d'un agent communal à leur domicile pendant toute la durée de la canicule.

Pour cela, il suffit de s'inscrire à l'accueil de la mairie ou par courriel à : k.guichemerre@ville-saint-sauveur.fr

Il est impératif de suivre au quotidien toutes les consignes d'usage largement diffusées à cet effet que vous retrouverez sur plateforme téléphonique **CANICULE INFO SERVICE** au **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe en France)

NUMEROS D'URGENCE :

- le 15 (Samu),
- le 18 (Pompiers),
- le 112 (numéro d'urgence unique européen).

Sur le Bonheur...

Quelques bonnes paroles glanées çà et là par Manou. A méditer.

- **Le bonheur** est une denrée merveilleuse... plus on en donne plus on en a.
- L'essentiel pour **le bonheur** de la vie c'est ce que l'on a en soi-même.
- Les qualités extraordinaires font la gloire, celles de tous les jours font **le bonheur**.
- **Le bonheur** c'est lorsque les actes sont en accord avec nos paroles
- **Le bonheur** est contagieux, entourons nous de gens heureux
- L'action n'apporte pas toujours le bonheur mais il n'y a pas de **bonheur** sans action



Et le clin d'œil de Manou à Catinou !

« Aquo es un gran malur de cerca le plase al despens del bounur ! Dirio la Catinou »

C'est un grand malheur de chercher le plaisir aux dépens du Bonheur !



Etat-civil

Naissances

BOUMRIM Méllina, Rania, Khadija
29/11/2017

DIRIG MALHÉÛDE Maxence, Arthur
04/01/2018

THOMAS Lauryne, Lizzie
02/03/2018

DAVID Léon
15/04/2018

PUECH Lewis, Fernand, José
19/04/2018

BOUSQUET Enzo, Frédéric
26/04/2018

BOUSQUET Mathys, Bernard
26/04/2018

CASTEL CHUPIN Loan, Eric, Aziz, Régis
02/05/2018

Mariages

POUYTE Anaïs et PETIT Matthieu
19/05/2018

Décès

VERGNES Pierrette, Marie-Thérèse
née SALVET
21/08/2017

DENIAU Eric, Serge, Paul
26/11/2017

VAYSSET Jeanine, Antoinette, Marie-Louise
née MURATET
19/12/2017

CAMPOS ARROYO Danièle née ROSA
04/02/2018

COURTOIS Christiane, Hélène, Yvonne
née BORNET
14/02/2018

REY Daniel
16/02/2018

BOGDANOVICH Michel
08/03/2018

VAYSSET Claude, Edouard
27/03/2018

Le rendez-vous de Paola



TIAN DE LEGUMES

Ingédients :

4 courgettes
2 aubergines
4 tomates
200 gr de mozzarella
2 gros oignons
1 gousse d'ail
Feuille de laurier
Basilic
Huile d'olives
Sel et poivre

Recette :

Préchauffez votre four thermostat 6 (180°), lavez tous les légumes ainsi que le laurier et le basilic.
Epluchez la gousse d'ail et les oignons. Coupez en rondelles tous les légumes, ainsi que les oignons.
Découpez la mozzarella en tranches fines.

Frottez le fond d'un plat à gratin avec la gousse d'ail écrasée. Ranger les rondelles de légumes et de fromage dans le plat en les plaçant debout et en les alternant (2 rondelles de courgettes, 2 rondelles d'oignons, 1 tranche d'aubergine 1 rondelle de tomate, 1 rondelle de mozzarella et une feuille de basilic). Renouvelez cette opération jusqu'à ne plus avoir de légumes. Salez, poivrez, arrosez d'un filet d'huile d'olives et déposez votre laurier sur le dessus.

Enfournez 40 à 50 mn
A déguster bien chaud

Mon astuce : parsemer d'un peu de parmesan juste avant de servir.
Vous pouvez également insérer quelques anchois entre les légumes, ou même des rondelles de bacon.

Régalez-vous !

Cette recette sera servie à vos enfants en juin



**FORUM des
ASSOCIATIONS**

**1 SEPT
2018**
A 14h00

**VILLE DE SAINT SAUVEUR
COMPLEXE ASSOCIATIF**